

# L'écho de la Tour 76

Bulletin d'information d'Ambleny



## Automne 2020

Comptes rendus des conseils municipaux

Manifestations

Noël des aînés ☺☺☺

# Sommaire

Bulletin d'information d'Ambleny



## Echo de la Tour n°76

Juillet à Décembre 2020

Bulletin semestriel

M. Jean-Marie BOUVIER, maire d'Ambleny et l'ensemble du conseil municipal vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux de réussite, de bonheur et surtout de santé pour l'année 2021.



<b>P.3</b>	Edito du Maire
<b>P.4 - P.7</b>	Infos Municipales <i>Etat civil</i> <i>Comptes rendus de conseils</i>
<b>P.8 - P.9</b>	Manifestations <i>Cérémonies</i> <i>Noël</i> <i>Dédicace</i>
<b>P.10 - P.11</b>	Travaux <i>Déménagement bibliothèque</i> <i>Sanitaire école primaire</i> <i>Rue de Maubrun</i>
<b>P.12 - P.13</b>	Infos Municipales - Ecole
<b>P.14</b>	Expression groupe d'opposition
<b>P.15</b>	Expression groupe majoritaire
<b>P.16</b>	Association Intermédiaire Emplois et Services



## L'écho de la Tour

Semestriel de la commune d'Ambleny

Mairie d'Ambleny – 11 rue de la Tour – 02290 Ambleny

Directeur de la publication : Jean-Marie Bouvier

Responsable de la publication : Jean-Marc Bionne

Rédaction : C. Auribault, JM. Guilbert, JM. Bionne.

Crédits photos : C. Auribault, A. Touzet, B. Robache, A. Voiret, Y. Checler, JM. Bionne.

## La vie avec la COVID



Lorsque nous avons été élu(e)s le 15 mars dernier, nous ne nous attendions pas à vivre une année aussi calamiteuse. Année calamiteuse sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi sur le plan politique -au sens de l'organisation de la vie de la cité- sur le plan culturel et sur le plan de la vie associative.

L'épidémie de la COVID a profondément affecté la concrétisation des projets que nous avions formulés dans notre programme relatif aux élections municipales.

Nous avons dû ajourner l'installation des instances de consultation des habitants, notamment des comités consultatifs et du conseil des jeunes.

Nous avons dû suspendre, à notre corps défendant, toutes les activités d'animation, sportives et de loisirs. Nous avons dû également annuler la fête foraine qui constitue pourtant un moment privilégié de convivialité et d'interaction sociale.

Quoi que puissent en penser les contempteurs de l'action municipale, voir à cet égard p.14 de ce magazine la tribune belliqueuse et surréaliste des membres de l'opposition- notre seule motivation a été, et demeure, la préservation de la santé de nos concitoyen(ne)s.

Cela dit, nous ne sommes pas restés inactifs. Vous constaterez au fil des pages de ce numéro que bon nombre de travaux ont été réalisés et que d'autres sont d'ores et déjà en gestation.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas si le contexte sanitaire permettra aux familles de se retrouver pour les fêtes de fin d'année.

Nous espérons néanmoins qu'une petite fenêtre s'ouvrira pour permettre à chacun(e) de se ressourcer auprès de celles et ceux qui leur sont chers.

Nous ne disposons, à l'heure actuelle, d'aucune donnée tangible nous permettant de prévoir avec certitude l'évolution de l'épidémie pour l'année 2021.

Nous ne pouvons donc que vous recommander la plus extrême prudence dans la réalisation de tous vos actes et projets.

Nous osons tout de même espérer une belle année 2021 pour toutes et tous.

Jean Marie BOUVIER

Maire d'Ambleny

« Existe-t-il pour l'homme un bien plus précieux que la santé ? »

Socrate, philosophe grec du Vème siècle av JC

### Naissances

06 Juillet Clotilde GRAND

22 Octobre Naël NOURI

23 Octobre Elio FLUCHER

### Décès

06 Octobre Yolande GRILLOT  
née CADOT , 10 mai 1933

18 Octobre Michel DE BUSSY ,  
11 Juillet 1935

23 Novembre Odette GARNIER  
née BONNET , 16 Juillet 1921

24 Novembre Josiane LINDET  
née THOMAS , 30 avril 1928

### Mariages

10 Octobre Sylvain LEFEVRE  
et Stéphanie ROBERT

14 Novembre Louis-Frédérique  
GRAND et Claire CHOQUET

### Mairie d'Ambleny

La plupart des démarches administratives, nationales ou locales, s'effectuent à la mairie de votre domicile. Le secrétariat de la mairie reçoit le public pour toutes les formalités avec l'administration, état civil, listes électorales, urbanisme.....et la vie du village. Des informations du service public et des associations, à l'intention des enfants et des adultes, sont disponibles dans le hall de la mairie.

Coordonnées de la mairie :

11, rue de la Tour

03 23 74 20 19

[Ambleny.mairie@orange.fr](mailto:Ambleny.mairie@orange.fr)

Ouverture du secrétariat

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 H à 12 h, Fermé l'après-midi.

Mercredi fermé toute la journée .

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet [www.ambleny.fr](http://www.ambleny.fr)

## LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des procès-verbaux des réunions du conseil municipal est affichée en mairie et peut être consultée sur le site internet de la commune [www.ambleny.fr](http://www.ambleny.fr).

### REUNION DU 10 JUILLET 2020

- **Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020**  
*Délégués titulaires:* Jean-Marie GUILBERT, Aurélie TOUZET, Philippe LEFEVRE  
*Délégués suppléants:* Caroline AURIBAUT, Jean Marie BOUVIER, Sophie LAMARRE
- **Désignation des délégués USEDA (Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne)**  
Jean-Marie BOUVIER  
Alain BIGEY  
Philippe LEFEVRE

- **Aménagement du poste de saisonnier**

Un poste de saisonnier a été créé par un arrêté du 18 avril 2014 afin de pourvoir au remplacement des agents d'entretien communaux durant les vacances d'été.

Pour l'été 2020, cette période s'étale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre.

- **Rythmes scolaires**

La dérogation dont dispose la commune d'Ambleny pour pratiquer la semaine de quatre jours est prorogée pour l'année scolaire 2020/2021.

- **Elections au sein de la CCRV (Communauté de Communes de Retz en Valois)**

Madame Lisiane DESCAMPS a été élue membre du bureau de la CCRV.

### REUNION DU 28 JUILLET 2020

- **Désignation des délégués SESV (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois)**  
*Délégués titulaires:* Jean Marie BOUVIER, Jean Marc BIONNE  
*Délégués suppléants:* Alain BIGEY, Philippe LEFEVRE

- **Détermination des tarifs de la restauration scolaire**

Elèves d'Ambleny dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu: 3,15 €

Elèves d'Ambleny dont les parents sont assujettis à l'impôt sur le revenu: 4,70 € (Au lieu de 5,15 € précédemment)

Elèves extérieurs à la commune d'Ambleny: 5,80 € (Au lieu de 6,00 € précédemment)

- **Détermination des tarifs de l'accueil scolaire**

Matin : 1 € (Au lieu de 1,75 € précédemment)

Soir : 2 € (Au lieu de 2,50 € précédemment)

- **Attribution d'une prime exceptionnelle COVID**

Une enveloppe de 1200 € est ouverte pour rétribuer les agents communaux qui ont connu un surcroît d'activité lié à la mise en place d'un protocole sanitaire pour lutter contre l'épidémie de la COVID.

- **Budget 2020 : Affectation du résultat**

Compte 1068 : 154 762,44 €

Excédent : 469 573,07 €

Déficit : 154 762,44 €

- **Eclairage public**

Dans le cadre d'une nouvelle expérimentation et d'économie, les plages de fonctionnement de l'éclairage de la commune seront très prochainement modifiées et revues à la baisse ( voir plus de détails p. 7).

## REUNION DU 23 OCTOBRE 2020

- **Réfection de la toiture de l'église**

Un crédit de 7999,20 € est voté pour la réfection de la toiture de l'église.

Une subvention correspondant à 40 % du montant des travaux sera sollicitée auprès de la DRAC des Hauts de France (Direction Régionale des affaires culturelles)

Une subvention correspondant à 35 % du montant des travaux sera sollicitée auprès du département.

- **Extension et rénovation de l'éclairage public**

Un crédit de 6211,09 € est voté pour, d'une part, procéder à l'installation de deux points d'éclairage pour la maison neuve de la rue du Soulier et, d'autre part, procéder à la rénovation de quatre points d'éclairage existants :

Un point pour le lotissement du Soulier.

Un point pour la rue Quillette.

Deux points pour la rue du stade.

- **Demande de fonds de concours auprès de la CCRV (Communauté de Communes de Retz en Valois)**

Dans le cadre du fonds de concours ouvert par la CCRV pour l'année 2020, la commune d'Ambleny dispose d'un crédit potentiel de 10 000 €.

Ce crédit sera sollicité pour co-financer les dossiers suivants :

*Extension et rénovation de l'éclairage public (6211,09 €)*

CCRV 50 % = 3105,55 €

Commune d'Ambleny 50 % = 3105,55 €

*Création d'un plateau de ralentissement rue du Pont Cheminet (26 400 €)*

CCRV 26 % = 6864 €

Commune d'Ambleny 26 % = 6864 €

APV (Aisne Partenariat Voirie) 48 % = 12 672 €

- **Modification des statuts de la CCRV**

Le conseil municipal prend acte de l'extension des compétences de la CCRV pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

- **Déploiement de l'environnement numérique de travail (ENT) pour l'école d'Ambleny**

L'ENT est une interface qui permet aux différents acteurs (Parents, enseignants, services de la mairie) d'échanger des informations concernant la gestion de l'accueil et de la restauration scolaire et de réaliser le suivi pédagogique des élèves.

Le coût de cette application est de 178 € par an plus 200 € pour la réalisation d'un audit technique préalable à la mise en service de l'application.

Le déploiement de cette application est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Subventions aux associations**

Il est décidé d'abonder la dotation de certaines associations.

ACSV (Association Cantonale Sportive Vic sur Aisne) + 600 €

CSVA ( Association Culturelle et Sportive Vallée de l'Aisne) + 200€

Le Gymnaste Cotterézien Association Sportive + 150 €

Asso gym vicoise + 150 €

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau**

Aucune observation négative ne résulte du rapport annuel de la SESV.

Le prix de l'eau pour l'année 2021 devrait être d'environ 2,41 €/m<sup>3</sup>.

Ce coût devrait être revu à la baisse sur trois ans.

- **Adhésion d'une commune au service unifié « Logiciels métiers »**

Le conseil municipal entérine l'adhésion de la commune de Saint Christophe à Berry à ce dispositif.

- **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Le projet de règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Ambleny est validé moyennant la modification de l'article 6 relatif aux conférences de gouvernance.

« Le maire réunit deux fois par mois les membres du conseil municipal.... »



**OK CARRELAGE**

9, rue Porte Crouy - 02200 SOISSONS  
TÉL 03 23 59 57 70 - Fax 03 23 59 20 49  
Email : contact@ok-carrelages.fr  
www.ok-carrelage.fr / facebook.com/okcarrelages

**CARRELAGE - SANITAIRE  
MEUBLES SALLE DE BAINS**



**Le Tonneau**

- Vins fins
- Champagnes
- Alcools

8, avenue de l'Aisne - 02200 SOISSONS  
Tél. 03 23 53 73 11 - Fax 03 23 93 60 44  
letonneau@aliceadsl.fr

## MODIFICATION DES PLAGES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vous avez sans doute constaté que les horaires d'allumage et d'extinction des candélabres ne sont plus les mêmes qu'auparavant.

Le matin ils s'allument à 5h30 au lieu de 5h et le soir ils s'éteignent à 23h30 au lieu de minuit.

Ce changement engendre une économie annuelle de 1361€.

A terme, la commune sera équipée d'un dispositif qui nous permettra de réguler nous-mêmes les plages de fonctionnement de l'éclairage public.



## LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE SON REGLEMENT INTERIEUR

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRE) a instauré pour les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants l'obligation de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

En ce qui concerne notre commune, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2020.

Ce règlement détermine les conditions générales de fonctionnement du conseil municipal (Convocations, ordre du jour, déroulement des séances, expression des conseillers, etc.).

Il comporte également plusieurs dispositions relatives à la démocratie locale.

L'article 20 fixe les règles d'organisation d'un référendum local.

L'article 21 précise les conditions dans lesquelles une consultation des habitants peut être organisée pour recueillir leur avis sur certaines décisions envisagées pour la commune.

L'article 22 précise les conditions de mise en place et de fonctionnement d'un conseil des jeunes.

L'article 23 concerne l'organisation et le fonctionnement des comités consultatifs (Cf Echo de la Tour n° 75 juin 2020).

L'article 24 instaure un droit d'interpellation du maire ou du conseil municipal pour tout(e)s les habitant(e)s de la commune.

« tout(e) habitant(e) dispose du droit d'interpeler le maire ou le conseil municipal sur toute situation ou tout problème intéressant les affaires de la commune. Ce droit s'exerce par écrit ou par voie dématérialisée auprès du secrétariat de mairie ([ambleny.mairie@orange.fr](mailto:ambleny.mairie@orange.fr)) Le maire, ou le conseil municipal, doit apporter une réponse dans le délai maximum d'un mois.

L'intégralité du règlement intérieur est disponible sur le site de la commune ([www.ambleny.fr](http://www.ambleny.fr)).



**COUVERTURE  
ZINGUERIE  
ISOLATION**

**06 18 89 69 69**  
37, rue Hygnières - 02290 AMBLENY  
czlgregoire@hotmail.com  
siret : 80905029700013

**COUVERTURE - ZINGUERIE**

**J.Y CLEROY**

**03 23 29 08 - 06 13 09 59 84**

**32 rue mahieux - 02200 AMBLENY**  
jycleroy@wanadoo.fr

# Manifestations

- **Mercredi 11 Novembre 2020**

Pour honorer les nombreux soldats qui ont donné leur vie pour la patrie lors de la Première Guerre mondiale 1914-1918, les élus de la commune d'Ambleny ont déposé une gerbe de fleurs:

- Au cimetière militaire du Bois-Robert, RN31,
- A la plaque du souvenir chemin de Béron à Ambleny,
- Au monument aux morts d'Ambleny.

M. Jean-Marie Bouvier, maire d'Ambleny, et son 1er Adjoint, M. Jean-Marc Bionne ont commémoré le 102<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice par le dépôt d'une gerbe de fleurs ornée d'un ruban tricolore dans le respect des règles sanitaires.



- **Dimanche 20 Septembre 2020**

La commune d'Ambleny a participé à la journée du patrimoine le dimanche 20 septembre 2020 de 14 h à 18 h.

26 familles ont pu ainsi visiter la Tour et l'église Saint-Martin, deux des monuments emblématiques de notre village. Une visite guidée par MM. Jean-Marie Bouvier, le maire, Alain Bigey et Jean-Marc Bionne, deux adjoints.

- **Mardi 14 Juillet 2020**

Les élus des communes d'Ambleny et de Saint-Bandry ont déposé une gerbe de fleurs ornée d'un ruban tricolore aux monuments aux morts d'Ambleny puis de Saint-Bandry, dans le respect des règles sanitaires.

# Manifestations

- Noël des Aînés

Les fêtes de fin d'année sont dans notre village l'occasion d'honorer nos aînés (de 62 ans et plus).

En ces temps compliqués, malheureusement l'organisation d'un repas n'était pas envisageable. La municipalité a donc choisi d'offrir soit un bon d'achat, soit un coffret cadeau d'une valeur de 30€ chacun. La remise s'est déroulée lors de 3 permanences, à la salle Vigne Catherine d'Ambleny.



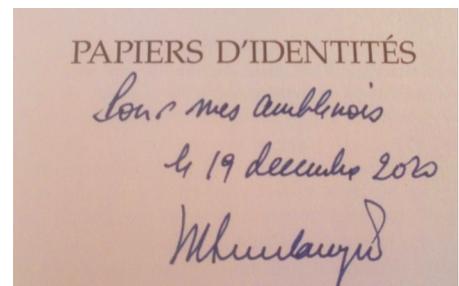
- Le Père Noël pour les écoliers.

Le Père Noël a fait la surprise de venir saluer les écoliers de la commune, sur une monture inhabituelle. Il en a profité pour déposer des chocolats qui ont fait le bonheur de l'ensemble de nos enfants.



- Dédicace de M. VERSINI - CAMPINCHI Jean-Pierre

Né et demeurant à Ambleny, Jean-Pierre VERSINI -CAMPINCHI, l'un des doyens du barreau parisien (à droite sur la photo), est venu en personne remettre un exemplaire dédié de son dernier ouvrage « Papiers d'identités » à M. Jean-Marie BOUVIER, maire d'Ambleny (à gauche sur la photo), en compagnie de M. Denis ROLLAND.



- **La bibliothèque a déménagé**

Depuis le 28 octobre dernier, la bibliothèque a réintégré son espace initial dans les locaux de la mairie.

La décision de procéder à ce déménagement résulte des conclusions d'un rapport de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) du 16 décembre 2019 qui souligne la vétusté des locaux dédiés à l'accueil et leur inadaptation à l'organisation d'activités variées pour les enfants accueillis.

*Verbatim*

*« La qualité de l'accueil est satisfaisante. La pause méridienne a été pensée afin de développer l'autonomie des enfants.*

*Le temps périscolaire du soir mériterait d'être redéfini avec des objectifs plus approfondis. La taille et la configuration du local où se situe l'accueil ne permettent pas l'organisation d'activités différentes, ni de délimiter différents espaces pour les enfants en fonction de leur âge et/ou de leur état de fatigue. Le local ne met pas en danger la sécurité des mineurs. Néanmoins, il est petit et vétuste. »*

Ce transfert a permis le redéploiement de la salle d'accueil des enfants de l'école maternelle dans l'espace ainsi dégagé et la mise en adéquation de l'organisation des activités avec les recommandations du rapport de la DDCS.

La majorité des usagers a salué cette restructuration de l'accueil qui concourt à la satisfaction des besoins des enfants.

A terme (Courant 2021) un point d'eau et des toilettes seront installés dans le local afin de pouvoir y déployer un dortoir.

Jours et les horaires d'ouverture : Mardi de 14 h 30 à 16 h 30

Mercredi de 10 h 30 à 12 h

Samedi de 11 h à 12 h.

Pendant les vacances scolaires, ouverture le mercredi de 10 h 30 à 12 h.

- **Travaux rue de Maubrun**

Le chantier qui consistait à enfouir le réseau électrique haute tension et basse tension, ainsi que le réseau téléphonique et d'éclairage public est terminé. Il sécurise ainsi le réseau électrique, tout en améliorant le cadre de vie des riverains.



# Travaux



De gauche à droite:

Philippe ROBACHE, Bertrand  
MOLINE, Vincent TEISSEDRE



## Sanitaires de l'école primaire

Compte tenu de l'état dégradé des sanitaires, la municipalité a pris le problème à bras le corps et a décidé que lors de la reprise de septembre, nos enfants disposeraient de sanitaires sains.

Merci à nos employés communaux, et à une entreprise locale qui ont permis la réalisation rapide et satisfaisante de ce projet.



## RENTREE 2020 : Quoi de neuf à l'école ?

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les 123 élèves de l'école d'Ambleny ont pu rejoindre leurs classes pour une nouvelle année. Même si le protocole sanitaire reste en vigueur, les enfants ont retrouvé leurs camarades au complet et ce premier trimestre s'est déroulé dans de bonnes conditions au sein de notre école. La directrice, les enseignantes et les employés communaux continuent de garantir chaque jour à l'école, comme à la cantine et à la garderie, le respect des gestes barrières.

Quels événements ont marqué cette rentrée 2020 ?

- **Un accent mis sur la sécurité.**

Des lignes jaunes interdisant le stationnement devant l'école avaient été tracées mais la sécurité aux abords de celle-ci restant problématique, un agent communal est désormais présent pour faire traverser les enfants sur le passage piéton aux horaires d'entrées et de sorties de l'école depuis la rentrée.

- **Une rentrée studieuse**

Comme l'année précédente, un dictionnaire, qui accompagnera les enfants jusqu'à leur départ de primaire, a été offert aux CE1 par la municipalité. Monsieur le Maire et Madame Auribault sont venus les remettre le mardi 15 septembre aux enfants dans les deux classes concernées, celle de Madame Lefèvre et de Madame Del Degan.

- **Une rentrée artistique**

Le lundi 21 septembre, les élèves du cycle 3 ont vu intervenir dans leur classe, une comédienne de la compagnie de théâtre *Acaly*, prénommée Capucine. Cette représentation, intitulée *Capucine ou Barnabé*, a permis d'aborder avec humour le lavage des mains ou encore les différentes façons de se dire bonjour ou au revoir dans ce contexte sanitaire particulier. Financée par la municipalité, « cette intervention fut un moment très agréable pour tous » comme le souligne Madame Couffrant dans son retour fait aux parents.

- **Une année numérique**

Lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, conjointement avec les autorités académiques, l'ADICA a déployé massivement l'Environnement (ou Espace) Numérique de Travail - ENT commun à tous les établissements des Hauts-de-France, dans toutes les écoles du 1<sup>er</sup> degré ne disposant d'aucune plate-forme numérique éducative sécurisée pour assurer au mieux la continuité pédagogique.

La proposition de pérenniser ce dispositif a été validée par la municipalité et l'ENT a été mis en place dans notre école. Au travers de la licence ONE et de l'application mobile, cet outil permet aux enseignantes de communiquer avec les familles et de partager des documents et des productions pédagogiques. Les enfants disposent également d'un accès sécurisé qui leur est dédié. Enfin, ce dispositif permettra à la municipalité de diffuser aux parents des informations concernant les services de restauration et d'accueil périscolaire.

En parallèle et dans le cadre de l'expérimentation co-pilotée par le Ministère de l'Education nationale, le rectorat d'Amiens (DANE) et la direction académique de l'Aisne (DSDEN02) portant sur les Territoires Numériques Educatifs, le département de l'Aisne, tout comme celui du Val-d'Oise, ont été retenus pour un déploiement d'ampleur en matériel numérique dans les écoles à hauteur de 30 millions d'euros (10 millions pour l'Aisne) financé à 100% par l'Etat.

L'école élémentaire d'Ambleny a été retenue et va ainsi être dotée de 2 Vidéo projecteurs interactifs avec PC, tableau Véléda et kit visioconférence en fin d'année.



- **L'association des parents d'élèves**

Notre école est également soutenue cette année encore par l'association des parents d'élèves *Les p'tits bouts d'Ambleny*, qui, grâce aux différentes opérations mises en place tout au long de l'année scolaire (vente de fleurs, de chocolats...), a versé en cette rentrée 100 euros par classe. Cette somme permettra notamment de financer une partie du projet Ecole et Cinéma ou encore d'acheter des jeux ou du matériel.

- **A l'approche de Noël**

Les traditionnels goûters et spectacles de Noël qui donnent aux enfants un avant goût des fêtes, chaque fin d'année, avant les vacances n'ont pas pu se dérouler comme à leur habitude. Mais, même s'il faut composer avec les contraintes actuelles, les élèves de l'école ont bénéficié de chocolats offerts par le comité d'animation et de pains au chocolat, généreusement offerts cette année encore par la boulangerie d'Ambleny. De quoi égayer cette fin d'année et ravir les petits gourmands !

Dans chaque classe, ils ont ainsi pu partager un goûter et nous avons entendu dire qu'un personnage très attendu des enfants en cette période est venu les saluer, de loin bien sûr !!

- **Accueil de loisirs sans hébergement**

Comme cet été, le centre de loisirs, animé par les FRANCAS a accueilli les enfants pour les vacances de la Toussaint, la semaine du 19 au 23 octobre. Trente-huit enfants ont participé à cette semaine sur le thème *Voyage autour du Monde*. Chaque journée était l'occasion de découvrir un nouveau continent et les jeux, les activités manuelles diverses et variées ont fait voyager les petits aventuriers ! Une semaine riche de bons moments partagés mais aussi l'occasion d'une intervention auprès des enfants dans le cadre du projet « Agir pour Tes droits », afin de les sensibiliser à devenir des citoyens engagés pour les droits de l'enfant et plus largement les Droits de l'Homme. Une semaine enrichissante, amusante et bien remplie pour commencer les vacances !



# Expressions du groupe d'opposition

## Avec vous, Ambleny demain

Chères Amblenoises, chers Amblenois,

Dans la précédente édition, nous vous informions de notre engagement dans les différentes commissions municipales mais à ce jour, Mr Bouvier et son équipe n'ont pas jugé bon de nous demander notre avis, notamment sur des sujets importants tels que les finances (pour le budget), l'animation, les travaux et les cadeaux de nos aînés.

Le contexte sanitaire actuel change les règles des tenues des réunions mais n'empêche pas ces dernières d'avoir lieu en nombre restreint de participants... **La COVID et le confinement ont bon dos...**

Nous déplorons vivement qu'un arrêté municipal, sans qu'une fois de plus nous ne soyons ni consultés, ni informés, ait été pris afin qu'aucune manifestation ne puisse avoir lieu dans notre commune, **pour quelles raisons cet arrêté ?**

De ce fait, Fontenoy a donc accueilli cette première fête médiévale (organisée par un amblenois et soutenue par notre groupe d'opposition) initialement prévue à Ambleny. Ce fut un grand succès validé par la visite de la sous-préfète de Saint-Quentin.

D'autres manifestations telles que, brocante, fête communale, course cycliste se sont tenues dans des communes voisines...

### Ambleny commune immobile !

Sachez que nous ne voulons en aucun cas être associés à cet état d'esprit et que nous souhaitons vivement que la commune retrouve le dynamisme de ces dernières années.

Nous vous souhaitons, malgré cette période particulière, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.



**BUREAU 02**  
Du particulier au professionnel  
**CALIPAGE**

Matériel  
Fournitures  
Mobilier de bureau

ZC rue des Moines 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN  
Tel : 03.23.73.43.59 Fax : 03.23.73.43.99  
du lundi au samedi matin : 8h00-12h00 / 13h30-18h30

**LE CONSERVATEUR**  
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Cédric BEAUFORT  
Assurance Vie - Tontine - Retraite - Trésorerie d'Entreprise - Prévoyance  
Agent Général d'Assurance

8, rue de Montaigu - 02290 AMBLENY  
www.conservateur.fr

tél. 06 84 35 67 04  
cbeaufort@conservateur-conseil.fr  
numéro ORIAS : 12068340

# Expressions du groupe majoritaire "Ambleny Ensemble"

Inconscience, impudence, inconséquence ?

Les qualificatifs ne manquent pas pour caractériser les propos des membres de l'opposition.

Ces derniers déplorent la suspension des activités culturelles, festives et sportives durant la période post-confinement et fustigent le fonctionnement prétendument anti démocratique de la municipalité en des termes qui laissent supposer qu'ils n'ont pas appréhendé l'ampleur de la crise sanitaire.

Faisant référence à l'arrêté municipal du 30 Juin 2020, qui a concrétisé la suspension de l'utilisation des équipements et espaces publics et des activités énumérées supra, les membres de l'opposition interrogent ingénument « Pour quelles raisons cet arrêté ? »

Il est vrai que 60 000 morts ne constituent sans doute pas une raison suffisante pour priver ponctuellement les habitant(e)s de la commune de quelques moments de loisir.

Pourtant, il faudra nous dire en vertu de quels principes nous aurions dû adhérer au folklore rétrograde d'une fête moyenâgeuse, fût-elle organisée par un amblenois adoubé par une représentante de l'état.

La reprise fulgurante de l'épidémie au début de cet automne, a validé de façon rétrospective les choix que nous avons effectués durant la période estivale.

D'un point de vue juridique, l'arrêté municipal du 30 Juin 2020 a été pris par le maire en vertu des pouvoirs de police-qui concernent aussi la sécurité sanitaire- que lui confèrent les articles L 2211-1 et L 2211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sachant que ce pouvoir de police du maire est un pouvoir qui lui est propre et qu'il ne se partage avec aucune autre instance de la commune, la saisine du conseil municipal n'avait pas lieu d'être.

Par ailleurs, le fonctionnement de la municipalité, notamment les réunions de l'organe délibérant, a été aménagé conformément au cadre légal défini par les lois du 23 mars et du 22 juin, ainsi que les ordonnances des 1<sup>er</sup>, 8 avril et 13 mai 2020.

Les membres du groupe majoritaire « Ambleny ensemble ».



**Le four à bois**  
**Pizzeria**

Tous les Mardi soir - Place de l'église.

Notre Menu sur [lefouraboiss.fr](http://lefouraboiss.fr)

06.08.01.08.31 ou 06.20.28.42.43



Electricité générale  
Motorisation de portails  
Alarmes  
Interphonie  
Contrôle d'accès  
Climatisation

**AMPELEC**  
ELECTRICITE GENERALE

Christophe Mauprivez  
06 11 19 14 61 ou 03 59 61 04 00  
contact@ampelec.fr

SARL AMPELEC - Electricité générale  
12/14 rue de l'Emallierie - Zac des Entrepôts - 02200 SOISSONS

www.  
**ampelec.fr**

# ASSOCIATION INTERMEDIAIRE EMPLOIS ET SERVICES

30 rue d'Hygnières - 02290 AMBLENY

association-emplois-et-services@wanadoo.fr



## 03.23.74.06.99



→ Aide à domicile, Entretien de la maison, Ménage, Repassage, Aide aux déplacements et aux courses...



→ Jardinage.

→ Travaux saisonniers agricoles...

→ Bricolage.



**50% de Déduction fiscale**  
sur les prestations de services  
à la personne

→ Entretien des tombes.

→ Garde d'enfants de plus de 3 ans.

**Titres CESU préfinancés**  
acceptés

→ Garde d'animaux de compagnies, de maison...

→ Autres prestations (nous consulter...).

*L'association Emplois et Services se charge de toutes les démarches administratives et s'occupe de mettre une personne à votre disposition selon votre demande ...*



**Un emploi.**

**Un complément de revenus.**

**Une aide pour réfléchir à un projet professionnel.**



**N'HESITEZ PAS**

**Déposer votre  
Candidature**

Consulter notre site internet



[www.emplois-et-services-vic-coucy.com](http://www.emplois-et-services-vic-coucy.com)

09.63.67.75.44